



# ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

## Infirmiers en pratique avancée

Question écrite n° 15199

### Texte de la question

M. Charles Sizenstuhel interroge Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités au sujet de « la pratique avancée » pour les infirmières et auxiliaires médicaux. L'instauration de ce nouveau statut participe à la refondation du système de santé français. Ce nouveau maillon de l'offre de soins doit permettre de mieux lutter contre les déserts médicaux et d'améliorer l'accès aux soins pour les concitoyens. M. le député souhaite obtenir des précisions sur l'état d'avancement de ce dispositif ainsi que sur le nombre d'infirmiers en pratique avancée aujourd'hui déployés sur le territoire national. Il s'interroge également sur les modalités de coordination entre les « infirmiers en pratique avancée » et les autres acteurs de santé des territoires.

### Données clés

**Auteur :** [M. Charles Sizenstuhel](#)

**Circonscription :** Bas-Rhin (5<sup>e</sup> circonscription) - Renaissance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 15199

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** [Travail, santé et solidarités](#)

**Ministère attributaire :** [Travail, santé et solidarités](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [13 février 2024](#), page 956

**Question retirée le :** 11 juin 2024 (Fin de mandat)